COMMUNE DE **L**UZE

CONSEIL **M**UNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 12 mai à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Étaient présents :

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Loïc LAURENÇOT, Sandrine VUERLI, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT et Sylvaine WARTELLE.

Était excusé : Étienne SURLEAU

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE.

Ordre du jour

1. Protection sociale complémentaire
2. Création de poste non permanent à 21h
3. Création de poste non permanent à 5h15
4. Création de poste non permanent à 31h
5. Bilan du jury national 4 fleurs
6. Situation du Maire (huis clos)
7. Comptes de la commune
8. Travaux
9. CCAS et associations
10. Divers

Questions-réponses

Visite de l'appartement communal.

Avant de débuter la séance du Conseil municipal, le Maire propose à ceux qui le souhaitent de visiter l'appartement qui a été vidé. Le logement qui avait été rendu insalubre a été vidé et désinfecté comme prévu pendant les vacances scolaires par une entreprise spécialisée.

1. Protection sociale complémentaire

Le Maire explique les obligations de participation de la collectivité à la protection sociale des agents : santé et prévoyance.

Une participation financière est obligatoire pour les employeurs publics en matière de prévoyance et de santé. Pour la prévoyance, la commune a déjà souscrit à hauteur de 20 euros. Il faut en faire de même pour l'assurance complémentaire santé à partir du 1er janvier 2026.

Délibération

Le Maire soumet au vote l'arrêté de prise en charge de la prévoyance et de l'assurance maladie complémentaire

Vote : oui à l'unanimité

2. Création de poste non permanent à 21h

Le contrat de Didier Boutet arrive à terme le 12 mai. La commune a encore besoin de ses services. Un contrat de 21 heures hebdomadaire lui a été proposé. Le poste est créé pour une durée de 18 mois. Les 21 heures seront réalisées sur les mardis, mercredis et jeudis.

Délibération

Le Maire soumet au vote la création d'un poste non permanent d'agent technique à 21 heures hebdomadaires.

Vote : oui à l'unanimité

3. Création de poste non permanent à 5h15

Une personne ayant appris que la commune avait du travail car un employé communal est en arrêt maladie a proposé ses services. Il est déjà salarié à 35 heures hebdomadaires, il peut donc travailler au maximum 5h15 par semaine. Il travaillerait sur deux après-midis en même temps que Didier Boutet. Un essai peut être fait pendant les deux prochaines semaines.

Délibération

Le Maire soumet au vote la création d'un poste non permanent d'agent technique à 5 heures 15 hebdomadaires.

Vote : oui à l'unanimité

4. Création de poste non permanent à 31h

Ce poste concerne les fonctions exercées par Nathalie Dubois. Elle réalise actuellement une validation des acquis par expérience (VAE) pour le CAP petite enfance qui lui permettrait d'être titularisée sur le poste d'ATSEM de la commune. Jusqu'à présent, elle exerçait ses fonctions en remplacement sur le poste d'Isabelle Meyssonier. Cette dernière reprendra son poste à la fin de son arrêt maladie le 19 mai. Il faut donc créer un poste pour Nathalie Dubois.

Délibération

Le Maire soumet au vote la création d'un poste non permanent d'agent technique à 21 heures hebdomadaires.

Vote : oui à l'unanimité

5. Bilan du jury national 4 fleurs

Françoise Albert fait le compte-rendu de la visite qui a été réalisée par le jury des villages fleuris. La visite s'est très bien déroulée. Pascal Monnier leur a expliqué la situation actuelle pour l'organisation du travail en l'absence d'un agent communal.

Les membres du fleurissement de la commune ont pu montrer au jury ce qui a été réalisé suite aux recommandations faites lors de son précédent passage l'an dernier : tontes moins fréquentes ou plus hautes, plantation d'arbre à l'école et sur le parking, taille des arbres et arbustes différente…

Jean-Paul Gressard a présenté ce qui a été fait autour de la prévention contre les frelons asiatiques et Matthieu Etienne des Chouettes vergers luzois a présenté l'activité de l'association.

Les échanges avec le jury nous permettent raisonnablement d'espérer conserver le label « 4 fleurs ».

L'un des membres du jury qui est également à la Fondation du patrimoine, recommande de conserver et mettre en valeur la porte historique du cimetière. Cette question va être étudiée.

Plusieurs matinées d'entretien des massifs ont été réalisées avec des bénévoles. Un nouvel appel à la population peut être diffusé afin de mobiliser des luzois.

Prochaine réunion de la commission fleurissement : mardi 20 mai à 18h30.

6. Situation du Maire

Ce point d'information est réalisé à huis clos.

7. les comptes

Fabien Desgranges, premier adjoint, présente l'état des comptes à un tiers de l'année écoulé. Les dépenses les plus importantes sont celles de l'achat de l'épareuse et des réparations du tracteur communal.

Le bilan au 6 mai est légèrement déficitaire, car les dotations ne sont pas encore arrivées.

8. les travaux

Voiries

Les devis pour la rue de la Grande goutte sont en attente. À réception, la commission travaux se réunira pour les étudier.

Appartement communal

Maintenant que le logement est vidé, se pose la question du devenir de ce bien immobilier. Le Maire émet trois hypothèses :

- Rénover pour le remettre en état dans la même configuration.
- Vendre.
- Scinder ce logement en deux parties : un logement en duplex sur les 1er et 2ème étage, qui ferait une centaine de mètres carrés et un cabinet médical au rez-de-chaussée.

Constructions en cours

Rue de Mouteille, l'entreprise Kaya construit un logement avec quatre appartements en location.

Chemin de Queue de Main, la commune a acquis une bande de terrain d'1,50 m de large pour pouvoir réaliser des raccordements.

9. Des nouvelles du monde associatif

Réunion publique du comité des fêtes pour la foire aux pommes.
Le Comité des fêtes a invité à une réunion publique un dimanche matin. Il y avait peu de présents. Les présidents d'associations ont été invités après diffusion de la date et n'étaient pas disponibles. Pas de nouvelles de la demande des comptes financiers.
Il a été dit que le prêt de matériel aux associations était conditionné par la participation de l'association à la foire aux pommes. Cette information fait réagir vivement car le matériel d'un comité des fêtes est destiné à soutenir le monde associatif. Il est rappelé que le Comité des fêtes est copropriétaire de certains matériels, les acquisitions avaient été faites pour pouvoir soutenir le monde associatif. L'état d'esprit dans la commune est à l'entraide et le prêt de matériel entre associations s'est toujours fait gratuitement et sans condition.

Dimanche 18 mai
Deux événements associatifs auront lieu : le troc aux plantes par « les Chouettes Vergers Luzois » au verger de la chouette et la fête du pain au Fort du Mont Vaudois.

Vide-greniers
Le vide-greniers organisé par « les Chouettes Vergers Luzois » aura lieu dimanche 15 juin avec la participation de plusieurs associations.

Chorale

La chorale Vocaluz a tenu son assemblée générale. Alain Roëss n'a pas souhaité reconduire son mandat de président suite à des dissensions internes. Le Maire exprime sa volonté de poursuivre la collaboration positive entre la commune et la chorale.

9. Plan communal de sauvegarde

Sylvaine Wartelle, deuxième adjointe, rappelle que nous avons obligation d'établir un plan communal de sauvegarde (PCS) qui doit être transmis à la Préfecture. Ce plan avait été travaillé mais n'était pas finalisé et déposé en Préfecture. Cela est maintenant fait.

Elle présente ce PCS qui récapitule d'abord les caractéristiques de la commune, liste les risques et définit une organisation à mettre en œuvre en cas d'incident majeur. Le risque spécifique qui concerne Luze est celui de la rupture du barrage de Champagney. Bien que ce risque soit minime, les pouvoirs publics prévoient la situation la pire et son organisation. Pour Luze, les zones inondables sont connues et des « zones de sécurité » que les habitants sont invités à rejoindre en cas d'alerte sont définies.

Le PCS est disponible en Mairie. Une communication spécifique sera faite auprès des habitants.

10. Maisons et terrains à vendre dans la commune

Des maisons ont été mises en vente : une rue du Passeur, une rue de la Cotelotte, une impasse de la Paile et le château de Luze.

10. Divers

Demande des locataires du logement communal

Le Maire a informé les locataires que la commune leur accordera un loyer en dédommagement des désagréments subis à cause du logement voisin.

PLUi

Les modalités de mise en œuvre du PLUi décidées par l'État évoluent régulièrement. La CCPH et les communes doivent s'adapter.

Bassin d'apprentissage intercommunal

Un contrôle du bassin par l'Éducation nationale a eu lieu et a conclu que l'encadrement n'était pas suffisant, il devrait être doublé. Le président de la Communauté de communes a alors eu des échanges vifs avec eux et a ensuite décidé de fermer le bassin d'apprentissage.

DGF voirie communale

Les aides versées par l'État sont proportionnelles au métrage des voies communales. Nous avons découvert que le métrage déclaré pour Luze est inférieur à la réalité. Cela va être régularisé afin d'obtenir les aides financières auxquelles la commune a droit.

Eaux pluviales chez un particulier

Pas d'avancée sur ce point, un devis est toujours en attente.

Vente du terrain

La vente prévue d'un petit terrain Rue de la Grande Goutte a été réalisée chez le notaire.

Jardins du Mont Vaudois

Le plan de financement de l'entreprise d'insertion « les jardins du Mont Vaudois » a été validé par le tribunal administratif.

Des communes ont donné suite positivement à la demande qui avait été envoyée par le président de la CCPH, en choisissant elles-mêmes les montants de leur contribution.

Nouvelle bonification indiciaire

La NBI, nouvelle bonification indiciaire, est un système de bonification financière pour des agents publiques exerçant des fonctions particulières. La NBI pourrait concerner la secrétaire de mairie, cela va être étudier.

Questions réponses

Assainissement

Le trop-plein des eaux usées à hauteur du 7 rue de la Chapelle est fréquemment bouché et se déverse sur le terrain de particuliers. L'adjoint aux travaux l'a débouché encore récemment. Ce point devrait faire partie des priorités des travaux à engager sur la rénovation du réseau d'assainissement.

Le Maire clôt la séance à 22h10.